

MOTION VOTEE A L'UNANIMITE
PAR LE
CONSEIL RESTREINT AUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS
DU 20 JANVIER 2010

Le conseil de l'UFR, réuni en formation restreinte aux enseignants chercheurs

Considérant

D'une part, qu'il est impossible de se prononcer sur la dotation accordée au titre des RP1 et RP2 sans avoir connaissance du volume total qui sera finalement accordé à la composante.

D'autre part :

- que la dotation de 204 h est d'un montant trop faible et ne reconnaît pas l'investissement dans les tâches pédagogiques des enseignants de l'UFR.
- que ce faible montant ne reflète pas la qualité des formations de la composante, reconnue par l'AERES
- que les dotations individuelles qui en résulteraient risquent d'entraîner une désaffection des enseignants pour les responsabilités pédagogiques.

En conséquence, le conseil ainsi réuni refuse la dotation envisagée en crédits d'heures » attribués à la composante.

